

DEPARTEMENT DU
NORD

CANTON
CAUDRY

COMMUNE
SOLESMES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DL/CB

ARRETE MUNICIPAL N°2021-103

Réglementant temporairement la circulation rue du Général De Gaulle (RD942)

*Section de voirie du carrefour rue de la Cavée à fin d'agglo
(TX sous maîtrise d'Œuvre & d'Ouvrage « NOREADE»)*

Nous, Maire de la Ville de Solesmes,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles L325.1 à L 325-13, R 110.1, R 110.2, R 325.1 et suivants, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28, R 417.10 à R 417-12;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ((livre I - huitième partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment l'Art. L 511-1 ;

VU le code pénal, notamment l'Art. R 610-5 ;

VU la demande en date du 27/05/2021 par laquelle l'entreprise LORBAN (*intervenant pour le compte de NOREADE*) informe la commune de Solesmes la nécessité d'interdire à la circulation la rue du Général De Gaulle (RD942) (section de voirie du carrefour formé avec la rue de la Cavée à la fin d'agglo) pour des travaux de reprise de BB / tranchées programmés les 02, 03 et 04/06/2021:

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de l'ordre public, en vue d'assurer la sécurité des usagers et la commodité de l'exécution des travaux.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Rue du Général De Gaulle (RD942) (section de voirie du carrefour formé avec la rue de la Cavée à la fin d'agglomération), la circulation sera interdite les 02, 03 et 04/06/2021. Toutefois, en dehors de la zone en cours de travaux. L'accès uniquement riverains résidents est autorisé.

ARTICLE 2 : Sous concertation avec l'entreprise en cours d'exécution de chantier, l'interruption de la circulation ne concerne pas les véhicules

- ✓ De la sécurité publique,
- ✓ Des services postaux,
- ✓ Des services de la collecte des ordures ménagères.

ARTICLE 3 : Le trafic routier de transit sera dévié en fonction de l'itinéraire annexé via :

FLUX PROVENANT DES RD955-RD958 et RD942 (Axes LE CATEAU-VALENCIENNES-CAMBRAI)

Commune de Briastre, du carrefour formé avec les RD 955 / RD 16 via la RD 109.

Commune de Solesmes (RD109), (RD113), (RD942),

Via Commune de ST Python (RD942),

Via la RD955 Communes de St Python, Haussy, Montrécourt, Saulzoir,

Via la RD 114 (Direction de la Commune de Vendegies-sur-Ecaillon),

Via la RD 958 Commune Vendegies-sur-Ecaillon depuis le rondpoint « belle fille » RD114/RD958.

FLUX PROVENANT DE LA RD43 (AXE LANDRECIES-SOLESMES)

Commune de Solesmes RD43, via la rue de l'Abbaye RD955

Via Commune de Briastre, du carrefour formé avec les RD 955 / RD 16 via la RD 109.

Via Commune de Solesmes rue J.Guesde (RD109), Ave A.Briand (RD113), Place Doumer, Rue de la République(RD942),

Via Commune de ST Python (RD942),

Via la RD955 Communes de St Python, Haussy, Montrécourt, Saulzoir,

Via la RD 114 (Direction de la Commune de Vendegies-sur-Ecaillon),

Via Commune Vendegies-sur-Ecaillon depuis le rondpoint « belle fille » RD114/RD958

FLUX PROVENANT DE LA RD 942 (AXE LE QUESNOY-SOLESMES)

Commune de Romeries RD85

Via Commune de Vertain RD85,

Via Commune d'Escarmain RD109,

Via Commune de Cappelle RD109,

Via Commune de St Martin / ecaillon RD85

Via Commune de Bermerain RD85

Via Commune Vendegies-sur-Ecaillon RD85 / le rondpoint « belles filles » RD958/RD114

ARTICLE 4 : La signalisation temporaire pour faire connaître ces dispositions aux usagers sera mise en place et entretenue par l'entreprise œuvrant pour NOREADE. Elle sera du type

- ✓ chantier fixe Modèle « Sans accès à la route barrée » avec panneaux B1, barrières K8 et panneaux BK 14 « 10 km/h »....
- ✓ Modèle « Déviation » selon le plan de déviation annexé du trafic de transit

ARTICLE 5 : Le stationnement et l'arrêt en chaussée & trottoirs seront interdits dans la zone du chantier..

ARTICLE 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour du début d'exécution de ces travaux.

ARTICLE 7 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Solesmes.

ARTICLE 9 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 10 : Monsieur le Maire de la commune de Solesmes, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Solesmes et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à :

M. le Maire de la commune de Vendegies-sur-Ecaillon

M. le Maire de la commune de Saulzoir

M. le Maire de la commune de Montrécourt,

Me le Maire de la commune de Haussy,

M. le Maire de la commune de Saint-Python,

M. le Maire de Briastre,

M. le Maire de la commune de Romeries

M. le Maire de la commune de de Vertain

M. le Maire de la commune de d'Escarmain

M. le Maire de la commune de Cappelle

M. le Maire de la commune de Bermerain

M. le Responsable de l'Unité Territoriale de CAMBRAI,

M. le Chef d'Escadron commandant la Brigade de Gendarmerie de CAMBRAI

M. le Major, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Solesmes,

M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord

M. le Chef des Transports Départementaux de la D.R.E.

**MM. les Présidents des Syndicats des Transporteurs
Transporteurs scolaires,
CCPS, Services du ramassage des ordures ménagères.
NOREADE,
Services postaux,
Entreprise LORBAN,
Police Municipal**

A.....,
le.....
« **BON POUR ACCORD** »
Visa

Fait à Solesmes, le 27/05/2021
L'Adjoint aux Travaux,

M.LEDIEU,



Ville de 59730 Solesmes

Base arrêté municipal n° 2021-103

Réglementant temporairement la déviation du trafic de transit extérieur et la déviation locale « Riverains »

Relatif aux travaux d'ASSAINISSEMENT

Rue du Général De Gaulle (RD942)

Section de voirie du carrefour rue de la Cavée à fin d'agglomération

(Sous maîtrise d'Œuvre & d'Ouvrage « NOREADE »)

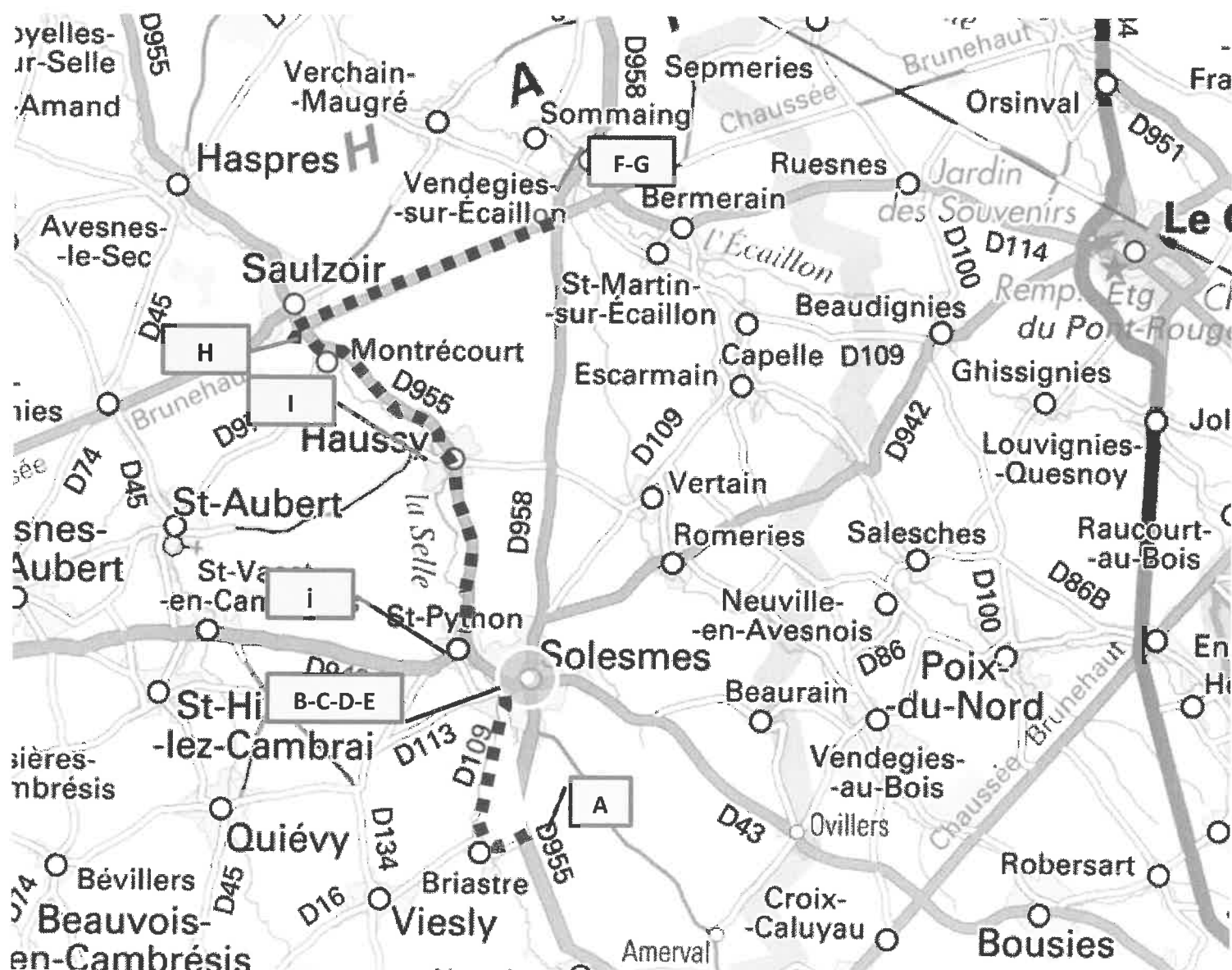


PLANS DE « DEVIATION »

- Plan de la déviation du trafic routier du transit extérieur à emprunter obligatoirement par les véhicules dont le tonnage est > 3.5 T repris sous légende tracée « ROUGE »

FLUX PROVENANT DES RD955-RD958 et RD942 (Axes LE CATEAU-VALENCIENNES-CAMBRAI)

FLUX PROVENANT DE LA RD43 (AXE LANDRECIES-SOLESMES)



Ville de 59730 Solesmes

Base arrêté municipal n° 2021-103

Réglementant temporairement la déviation du trafic de transit extérieur et la déviation locale « Riverains »
Relatif aux travaux d'ASSAINISSEMENT
Rue du Général De Gaulle (RD942)
Section de voirie du carrefour rue de la Cavée à fin d'agglomération
(Sous maîtrise d'Œuvre & d'Ouvrage « NOREADE »)

PLANS DE « DEVIATION »

Commune de Briastre « Lieu-dit BELLEVUE » (RD 955) : « A »



Ville de 59730 Solesmes

Base arrêté municipal n° 2021-103



Réglementant temporairement la déviation du trafic de transit extérieur et la déviation locale « Riverains »

Relatif aux travaux d'ASSAINISSEMENT

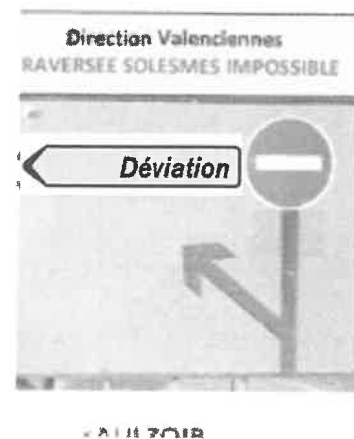
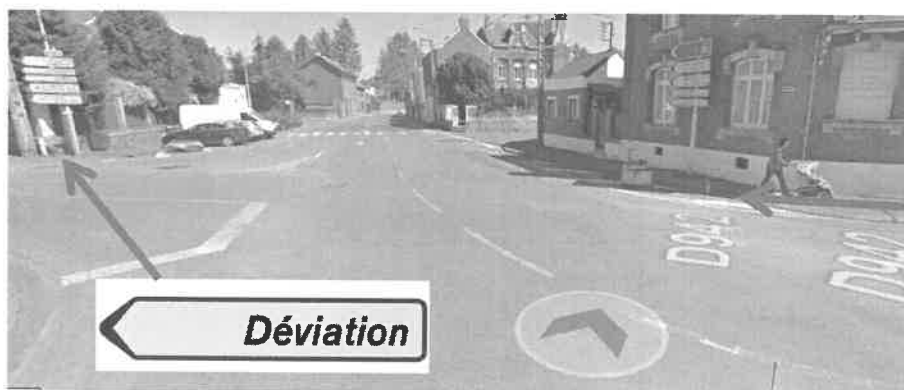
Rue du Général De Gaulle (RD942)

Section de voirie du carrefour rue de la Cavée à fin d'agglomération

(Sous maîtrise d'Œuvre & d'Ouvrage « NOREADE »)

PLANS DE « DEVIATION »

Commune de Solesmes : Place Doumer: (RD 942) « B »



Commune de Solesmes : Place du M.FOCH (RD 942): « C »



Ville de 59730 Solesmes

Base arrêté municipal n° 2021-103

Réglementant temporairement la déviation du trafic de transit extérieur et la déviation locale « Riverains »

Relatif aux travaux d'ASSAINISSEMENT

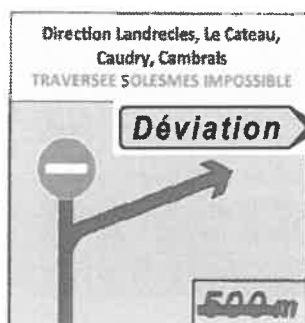
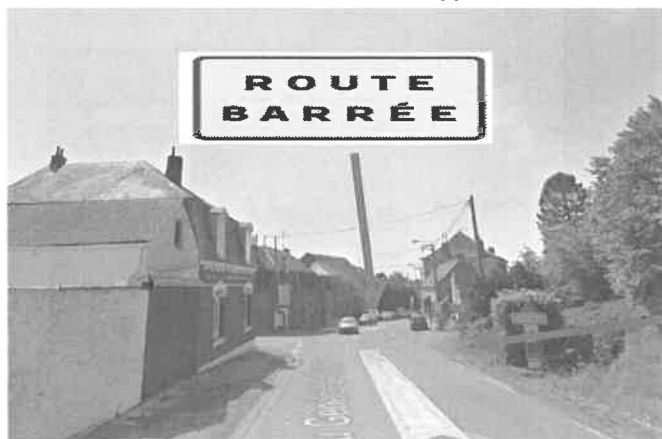
Rue du Général De Gaulle (RD942)

Section de voirie du carrefour rue de la Cavée à fin d'agglomération

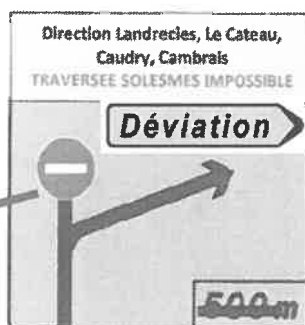
(Sous maîtrise d'Œuvre & d'Ouvrage « NOREADE »)

PLANS DE « DEVIATION »

Commune de Solesmes : Entrée d'agglomération venant de Valenciennes (RD 958): « D »



Commune de Vendegies sur Ecaillon (RD 958): « F »



Ville de 59730 Solesmes

Base arrêté municipal n° 2021-103



Réglementant temporairement la déviation du trafic de transit extérieur et la déviation locale « Riverains »

Relatif aux travaux d'ASSAINISSEMENT

Rue du Général De Gaulle (RD942)

Section de voirie du carrefour rue de la Cavée à fin d'agгло

(Sous maîtrise d'Œuvre & d'Ouvrage « NOREADE »)

PLANS DE « DEVIATION »

Commune de Vendegies sur Ecaillon (RD 958): « G »



Direction Landrecies, Le Cateau,
Caudry, Cambrais
TRAVERSEE SOLESMES IMPOSSIBLE

Déviation

Commune de Saulzoir (RD 955): « H »



Déviation

Direction Landrecies, Le Cateau,
Caudry, Cambrai

Déviation

Commune de HAUSSY (RD 955): « J »



Ville de 59730 Solesmes

Base arrêté municipal n° 2021-103

Réglementant temporairement la déviation du trafic de transit extérieur et la déviation locale « Riverains »

Relatif aux travaux d'ASSAINISSEMENT

Rue du Général De Gaulle (RD942)

Section de voirie du carrefour rue de la Cavée à fin d'agglomération

(Sous maîtrise d'Œuvre & d'Ouvrage « NOREADE »)

PLANS DE « DEVIATION »



Déviaton

Commune de Saint-Python : « J »



Déviaton

Ville de 59730 Solesmes

Base arrêté municipal n° 2021-103

Réglementant temporairement la déviation du trafic de transit extérieur et la déviation locale « Riverains »

Relatif aux travaux d'ASSAINISSEMENT

Rue du Général De Gaulle (RD942)

Section de voirie du carrefour rue de la Cavée à fin d'agglomération

(Sous maîtrise d'Œuvre & d'Ouvrage « NOREADE »)

PLANS DE « DEVIATION »

Commune de Saint-Python : Rue d'Haussy (RD 955) « J »



Déviation

Commune de Saint-Python : Rue d'Haussy (RD 955) « J »



Déviation



Ville de 59730 Solesmes

Base arrêté municipal n° 2021-103

Réglementant temporairement la déviation du trafic de transit extérieur et la déviation locale « Riverains »

Relatif aux travaux d'ASSAINISSEMENT

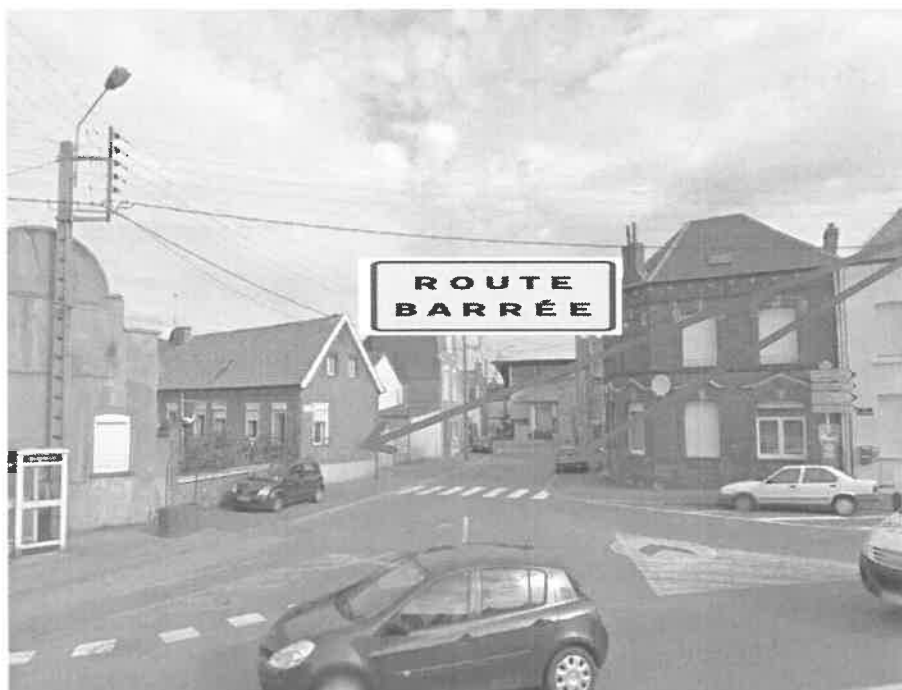
Rue du Général De Gaulle (RD942)

Section de voirie du carrefour rue de la Cavée à fin d'agglomération

(Sous maîtrise d'Œuvre & d'Ouvrage « NOREADE »)

PLANS DE « DEVIATION »

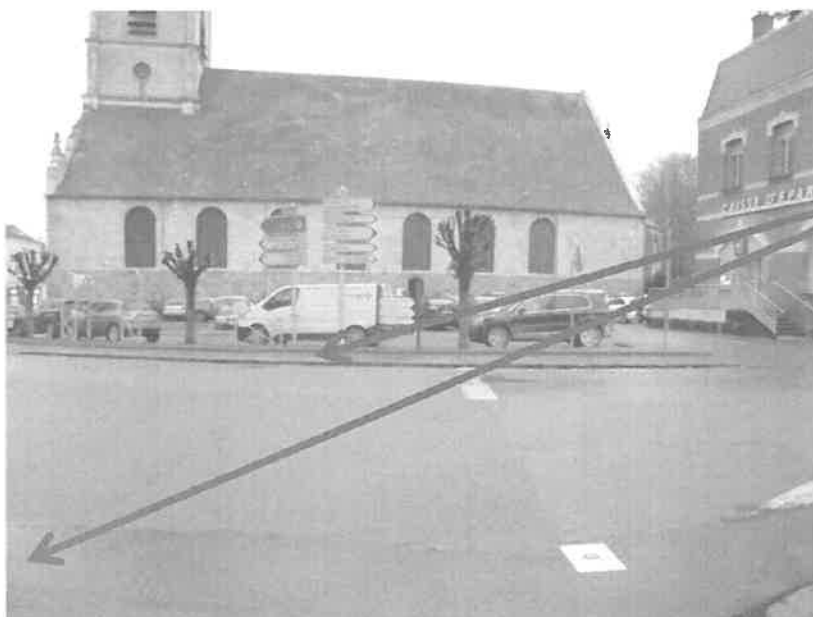
Solesmes, carrefour Place du Béart / rue H.Barbusse (RD43)/ rue du Ponceau : « E »



Direction Valenciennes – Cambrai
TRAVERSEE SOLESMES IMPOSSIBLE

Déviation

Solesmes, carrefour place J./Jaurès/ rue de l'Abbaye (RD955)



Direction Valenciennes – Cambrai
TRAVERSEE SOLESMES IMPOSSIBLE

Déviation



Ville de 59730 Solesmes

Base arrêté municipal n° 2021-103

Réglémentant temporairement la déviation du trafic de transit extérieur et la déviation locale « Riverains »

Relatif aux travaux d'ASSAINISSEMENT

Rue du Général De Gaulle (RD942)

Section de voirie du carrefour rue de la Cavée à fin d'agгло

(Sous maîtrise d'Œuvre & d'Ouvrage « NOREADE »)

PLANS DE « DEVIATION »

Commune de Vertains



**ACCES SOLESMES
ROUTE BARREE
A 2 Kms**

Direction Landrecies, Le Cateau,
Caudry, Cambrais
TRAVERSEE SOLESMES IMPOSSIBLE

Déviati

Commune de Romeries



**ACCES SOLESMES
ROUTE BARREE
A 2 Kms**

Direction Landrecies, Le Cateau,
Caudry, Cambrais
TRAVERSEE SOLESMES IMPOSSIBLE

Déviati

Déviati



Ville de 59730 Solesmes

Base arrêté municipal n° 2021-103

Réglementant temporairement la déviation du trafic de transit extérieur et la déviation locale « Riverains »

Relatif aux travaux d'ASSAINISSEMENT

Rue du Général De Gaulle (RD942)

Section de voirie du carrefour rue de la Cavée à fin d'agglomération

(Sous maîtrise d'Œuvre & d'Ouvrage « NOREADE »)

PLANS DE « DEVIATION »

Via Commune de Vertain RD85.

Direction Landrecies, Le Cateau,
Caudry, Cambrais
TRAVERSEE SOLESMES IMPOSSIBLE

Déviaton

Via Commune d'Escarmain RD109.

Déviaton

SOLESMES

Via Communes de Cappelle RD109, St Martin / écaillon RD85, Bermerain RD85

Déviaton

SOLESMES

Via Commune Vendegies-sur-Ecaillon RD85 / le rond point « belles filles » RD958/RD114



Déviaton

SOLESMES



